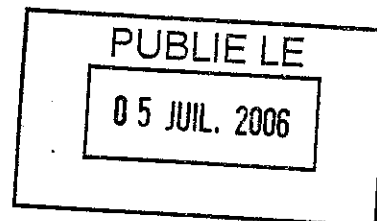


**N° 2 - 39 / 2006 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS AU COMITÉ
SYNDICAL DU SITOMA**

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur



Considérant que suite aux modifications intervenues dans la composition du conseil communautaire, un siège est vacant,

Il est proposé au Conseil de désigner Monsieur Michel ANDRAL pour siéger en qualité de suppléant au comité syndical du SITOMA

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 24 juin 2003 et du 17 février 2004 portant désignation de ses représentants au sein du comité syndical du SITOMA,

Considérant qu'un siège de représentant suppléant est vacant,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ Désigne Monsieur Michel ANDRAL pour siéger au comité syndical du SITOMA en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

